

DELEGATION DE M. Hugues MARTIN

D -20080001

Direction Générale des Affaires Culturelles. Restauration des Monuments Historiques Classés. Programme annuel 2008. Demandes de subventions à l'Etat Direction Régionale des Affaires Culturelles et au Conseil Général. Conventions. Signatures. Encaissement.

Monsieur Hugues MARTIN, Premier Adjoint, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux et la Direction Régionale des Affaires Culturelles conviennent annuellement d'un programme de sauvegarde, de restauration et de mise en valeur des édifices classés au titre des Monuments Historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire.

Ce programme, établi en étroite collaboration entre les services de la Conservation Régionale des Monuments Historiques, la Direction Générale des Affaires Culturelles et la Direction Générale des Services Techniques de la Mairie de Bordeaux, permet d'identifier la liste et l'importance des travaux à effectuer.

Pour l'année 2008, le programme de restauration des Monuments Historiques appartenant à la Ville assurera la continuité d'opérations engagées depuis plusieurs années, ainsi que de nouvelles études et de nouveaux chantiers. D'autres opérations, dont les études ne sont pas aujourd'hui finalisées, pourraient, dans le courant de cette année 2008, compléter le programme proposé.

C'est ainsi que vous est présenté, par le présent rapport, le programme 2008 de restauration des Monuments Historiques appartenant à la Ville de Bordeaux, faisant apparaître un montant de programmation de travaux de 1 086 939 Euros TTC, hors Grand théâtre, où la restauration de la salle des concerts se poursuivra.

Le programme 2008 de restauration des Monuments Historiques, en maîtrise d'ouvrage ville, pourrait être constitué des opérations suivantes :

Eglise Saint Michel	Euros HT	Euros TTC
<u>Poursuite de la restauration du chevet</u>	295 000	352 820
Part de la Ville 60% :		234 820
Fonds de concours de l'Etat 40% :	118 000	
<u>Restauration de la chapelle Saint Joseph</u>	Euros HT	Euros TTC
	220 000	263 120
Part de la Ville 60% :		175 120
Fonds de concours de l'Etat 40% :	88 000	

Séance du lundi 28 janvier 2008

Eglise Sainte Eulalie	Euros HT	Euros TTC
Achèvement restauration chapelle Nord	40 970	49 000
Part de la Ville 60% :		32 612
Fonds de concours de l'Etat 40% :	16 388	
Palais Rohan	Euros HT	Euros TTC
Suite ravalement des façades (PAT)	164 715	196 999
Part de la Ville 80% :		164 056
Fonds de concours de l'Etat 20% :	32 943	
Bourse du Travail	Euros HT	Euros TTC
Restauration des façades (PAT)	188 127	225 000
Part de la Ville 60% :		135 000
Fonds de concours de l'Etat 40% :		90 000

Le financement de ces opérations entre l'Etat et la Ville se décompose de la façon suivante :

Coût total du programme TTC :	1 086 939 Euros
Part de la Ville :	741 608 Euros
Fonds de concours de l'Etat :	345 331 Euros

Subventions du Conseil Général :

En ce qui concerne le Conseil Général, traditionnellement partenaire des restaurations de Monuments Historiques, à hauteur de 20% des montants hors taxes, des négociations sont en cours afin de préciser la participation financière du Conseil Général en 2008. Ces subventions viendraient alors alléger la part de la ville sur des opérations déjà identifiées, ou permettre l'inscription d'une opération supplémentaire.

Opération hors programme annuel de restauration des monuments historiques :

Grand Théâtre	Euros HT	Euros TTC
Continuation de la restauration de la Salle de concerts (Grand Foyer)	195 991	234 405
Part de la Ville 75% :		185 407
Fonds de concours de l'Etat 25% :	48 998	

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- demander les subventions à l'Etat, et au Conseil Général,
- signer les conventions,
- encaisser ces subventions.

M. MARTIN. -

Monsieur le Maire il s'agit du programme 2008 de restauration des monuments historiques.

Après négociation avec la DRAC on a arrêté les opérations à hauteur de 1.090.000 euros.

Ce sont des opérations qui continuent. Il s'agit de :

L'église Saint Michel, l'église Sainte Eulalie, le Palais Rohan et la Bourse du Travail.

Ce montant ne tient pas compte du grand foyer du Grand Théâtre.

Il y a au niveau du financement :

741.000 euros pour la Ville, et

345.000 euros pour l'Etat,

en souhaitant bien évidemment que comme chaque année le Conseil Général apportera un fonds de concours d'un minimum de 20%.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Pas d'oppositions ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE